



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 Mai 2005

N° 2005-01

Nombre de Délégués

En exercice : 38
 Présents : 34
 Votants : 34
 Suffrages
 exprimés : 34
 Acte rendu
 exécutoire après
 dépôt en Préfecture,
 Le

Le Président,

Gérard ROCTON

L'an deux mille cinq, le dix Mai à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 3 Mai se sont réunis à "Espace Coëvrons" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.

L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 24 Mars 2005
- Définition de l'intérêt communautaire des compétences de la C.C.P.E. :
 - ❖ Examen des statuts
 - ❖ Réflexion sur la compétence "Tourisme"
- Politique "Enfance Jeunesse" :
 - ❖ Présentation des premiers éléments établis par l'Animateur Coordinateur
 - ❖ Petite Enfance : inventaire de la situation sur le pays d'Evron
- Service à la personne / emploi :
 - ❖ Bilan et perspectives de l'Action Dynamique Coëvrons
 - ❖ Projet de convention à passer avec l'ANPE
- Finances :
 - ❖ Demande de subventions à formuler
 - Demandes de subventions D.D.R.
 - Demandes de subventions bonus C.T.U.
 - Demandes de subventions CRAPE et CRD
 - ❖ Rénovation et extension du Jardin Aquatique :
 - Marchés de travaux des lots déclarés infructueux en commission d'appel d'offres du 21 janvier et 08 février 2005
 - ❖ Location d'un atelier à la Pépinière d'Entreprises
 - ❖ Tarification
 - Jardin Aquatique (juillet et août 2005)
 - Gué de Selle (Activités multisports à la semaine)
- Ressources Humaines :
 - ❖ Modification du tableau des effectifs
 - ❖ Renouvellement de la convention de mise à disposition à la mairie d'ASSÉ LE BERENGER
- Questions diverses :
 - ❖ Formation des élus
 - ❖ Plantation de l'arbre de l'Europe
 - ❖ Spectacle des Nuits de la Mayenne
 - ❖ Châtres la Forêt : PLU / POS

La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 03 Mai 2005, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

Mr ROCTON Gérard – Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;
Mrs ROUILLARD – LANGEVIN – Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;
Mrs NICOLAS - ROCTON A. – LATASTE - VAYER - ROGER – CHARDRON –
AVANNIER – RENARD – THOMAS (délégué suppléant remplaçant Mme DUCHEMIN) –
Mmes FROISSARD – FOMBERTASSE (déléguée suppléante remplaçant Mme BOURGOIN)
– CHARDRON (déléguée suppléante remplaçant Mr GEORGEL) (EVRON) ;
Mrs HOUSSET – HAMELIN (LIVET EN CHARNIE) ;
Mrs PAILLEUX – BESSIN – Mme ROBERT (MEZANGERS) ;
Mrs BOISBOUVIER – MASSON – MAUDET (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
Mmes LORY – RENARD – Mrs DARDENNES – VAILLANT (délégué suppléant remplaçant
Mr BEGHIN) (STE GEMMES LE ROBERT) ;
Mr ROCHE (ST GEORGES SUR ERVE);
Mrs BOURDIN J.P. - FOUCAULT – HAMOND – Mme DESLAURIERS (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mme DUCHEMIN (remplacée par Mr THOMAS) (Evron) ;
- ◆ Mme BOURGOIN (remplacée par Mme FOMBERTASSE) (Evron) ;
- ◆ Mr GEORGEL (remplacé par Mme CHARDRON) (Evron) ;
- ◆ Mr HEURTEBIZE (Neau) ;
- ◆ Mr LEMONNIER (Neau) ;
- ◆ Mr CLIMENT (Neau) ;
- ◆ Mr BEGHIN (remplacé par Mr VAILLANT) (Ste Gemmes le Robert) ;
- ◆ Mr ROSSIGNOL (St Georges sur Erve) ;

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Monsieur Claude LANGEVIN de Châtres la Forêt**

◆.....◆

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 24 Mars 2005**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 24 Mars 2005.

Le procès-verbal de la réunion du 24 Mars 2005 est adopté à l'unanimité.

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES DE LA CCPE

☞ Examen des statuts

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'article 164 de la loi du 13 Août 2004 prévoit que les Communautés de Communes existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi doivent procéder à la définition de l'intérêt communautaire avant le 16 Août 2005.

Ce délai doit inclure le temps pour les Conseils Municipaux de délibérer sur la modification des statuts s'il y a lieu.

Monsieur le Président précise également que plusieurs associations d'élus ont sollicité le report d'un an, du délai exigé pour la reconnaissance de cet intérêt communautaire des compétences exercées par les Communautés de Communes.

Cette position est motivée par le caractère délicat de l'exercice que constitue pour les élus la définition de l'intérêt communautaire d'une compétence et la nécessité que l'ensemble des conséquences d'une telle décision puisse être sereinement analysée. Elle ne remet pas en cause l'exigence pour les élus de fixer clairement la ligne de partage entre compétences communales et communautaires dans les nouveaux délais qui leurs seront impartis par la loi.

Madame la Ministre déléguée à l'Intérieur a déclaré se ranger aux arguments avancés et elle a demandé à ses services de lui proposer une modification des dispositions en cause permettant de répondre aux souhaits des élus.

Il dresse ensuite la liste des compétences inscrites dans les statuts de la C.C.P.E. pour lesquelles :

- il va être nécessaire de définir l'intérêt communautaire, c'est-à-dire de définir la ligne de partage entre les domaines d'actions transférés à la C.C.P.E. et ceux qui demeurent au niveau communal,
- il va être nécessaire de reformuler la rédaction pour les actualiser.

Une réunion de la Commission Permanente sera organisée prochainement pour débattre exclusivement de ce dossier.

Le Conseil Communautaire décide de réexaminer plus en détail ce dossier lors d'une prochaine réunion, après son examen par la Commission Permanente.

☞ Réflexion sur la compétence "Tourisme"

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les conclusions de l'étude commandée par le SVET et menée par le Cabinet KPMG sur l'exercice de la compétence "Tourisme" au sein des Coëvrans nous amènent à présenter deux scénarios possibles, dont les aspects fondamentaux sont les suivants :

- Scénario 1 : Répartition des rôles entre les deux niveaux de territoire.
- Scénario 2 : Concentration des missions tourisme au niveau du Pays des Coëvrans.

Il rappelle également que les membres de la Commission Permanente, lors de leur réunion du 22 Avril ont jugé :

- judicieux de conserver les Offices de Tourisme dans chaque Communauté de Communes avec leurs membres bénévoles,
- nécessaire de mettre en place des relations partenariales claires entre les Offices de Tourisme et le SVET sur la base d'un plan d'actions partagé à l'échelle des Coëvrons.
 - au SVET, tout l'aspect promotion du Tourisme sur le territoire en partenariat avec l'ensemble des prestataires,
 - à l'OTSI (Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative), tout ce qui concerne les missions de proximité (animation locale).

Après débat, le Conseil Communautaire exprime le souhait que soit mis en place une articulation harmonieuse pour permettre au SVET de gérer tout l'aspect promotion du Tourisme sur le territoire avec l'ensemble des partenaires et permettre aux Offices de Tourisme de continuer à mener et créer toutes les animations de proximité qui font leur spécificité.

Dans cette optique, un troisième scénario pourrait être mis à l'étude.

POLITIQUE "ENFANCE JEUNESSE"

Présentation des premiers éléments établis par l'Animateur Coordinateur

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission présente ce dossier qui se décline de la manière suivante :

1 – La démarche

Rencontre avec tous les maires et tous les acteurs du territoire oeuvrant dans ce secteur.

2 – Le constat

- milieu associatif important et actif,
- beaucoup de structures oeuvrant pour l'enfance et la jeunesse (services des sports, MJC, FJT, Ecole de Musique, ...),
- peu d'animation en dehors d'Evron et problème de transport des jeunes sur le territoire,
- la question de la cohérence et de la pertinence de toutes les offres à destination de la jeunesse doit être posée :
 - multiplicité et doublons,
 - manque de mutualisation des compétences et de transversalité entre les professionnels.
- accroître les contacts avec les adolescents (conduites à risques),
- rencontre avec le public adolescent,
- impulser des partenariats entre les différents acteurs de l'animation.

3 – Axes de travail

- rééquilibrer l'offre de loisirs sur le territoire de la CCPE : mise en place d'un centre de loisirs sur Voutré et accompagnement du développement du CLSH (Centre Loisirs Sans Hébergement) de Saint Christophe du Luat, réflexion sur le secteur Mézangers – Sainte Gemmes le Robert.
- rencontres avec le public adolescents (en cours). Propositions d'activités ponctuelles adaptées à leurs âges et leurs envies afin de favoriser les échanges et tendre vers des accompagnements de projets. (Exemples d'activités : les camps ados sur l'été, sorties diverses sur les petites vacances...). Ces activités ponctuelles pourraient permettre de créer des liens entre les jeunes et susciter chez eux l'envie de se retrouver sur des projets communs.
- impulser les partenariats entre les différents acteurs de l'animation.

4 – L'ouverture de Centres de Loisirs sur le territoire

Cette structure doit répondre à un double besoin

- pour les parents : besoin d'un mode de garde (mercredi et vacances)
- pour les jeunes : besoin de loisirs de proximité

Les lieux retenus pourraient être les suivants :

Voutré :

- antécédent important sur la commune dans l'animation des mercredis et des petites vacances (arrêtée il y a deux ans : trop d'enfants, bénévoles pas assez nombreux).
- infrastructures adaptées (salle d'activités, salle de sports, salle de spectacle avec scène, ...).

Saint Christophe du Luat :

- CLSH déjà existant sur la commune.
- suite à la construction d'un groupe scolaire, le CLSH actuel déménagerait dans les locaux de l'ancienne école (trois classes, deux petites pièces, cours, préau, ...).

Mézangers ou Sainte Gemmes le Robert :

Besoins des parents et des jeunes pas encore recensés.

Potentiel important d'enfants sur Mézangers et Sainte Gemmes le Robert.

La question de financement du Centre de Loisirs d'Evron actuellement géré sous forme associative par la "MJC La Boule d'Or" devra faire l'objet d'une réflexion de la part de tous les partenaires.

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN précise que Samuel LEPINE, Animateur coordinateur prépare actuellement le schéma de développement de cette politique enfance jeunesse pour le présenter à la CAF le 15 mai 2005.

Ce schéma présentera les grandes orientations de cette politique et leurs coûts estimatifs pour les années 2005 à 2007.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces dispositions.

☞ Petite Enfance : inventaire de la situation sur le pays d'ÉVRON

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de ce dossier fait le compte rendu de la présentation effectuée lors de la réunion du 21 Avril par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Cette prestation reprend :

- l'évolution démographique du Pays d'Evron,
- les revenus des ménages,
- la situation démographique des moins de 6 ans,
- les différents modes de garde proposés

Monsieur BOURDIN précise que cette démarche va se poursuivre de la manière suivante :

Objectif : définir les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

- 1- Constitution d'un groupe de travail
- 2- Recensement des besoins, des attentes
- 3- Analyse des données
- 4- Elaboration des propositions
- 5- Etude des financements possibles CAF et MSA
 - contrat enfance 0-5 ans
 - aides à l'investissement

Monsieur NICOLAS présente brièvement la structure expérimentale mise en place par 4 assistantes maternelles d'Evron. Cette structure accueillera les enfants de 0 à 6 ans de 4h30 du matin à 21h30 dont les parents ont des horaires de travail qualifiés d'atypiques, et elle bénéficie des aides de la CAF et de la mairie d'Evron (prise en charge des loyers du local aménagé).

Le Conseil Communautaire prend acte de ces dispositions.

SERVICE A LA PERSONNE / EMPLOI

☞ Bilan et perspectives de l'Action Dynamique Coëvrons

Monsieur le Président fait le bilan de cette action.

"Espace Dynamique Coëvrons est une action d'orientation professionnelle financée par le Conseil Régional dans le cadre d'un Programme d'actions -PAPIL-, visant les jeunes de 16 à 26 ans. La mise en oeuvre en a été confiée à Avenir Formation 53.

38 jeunes du territoire d'Evron, connus et positionnés par la Mission Locale, ont été accueillis sur cette action ; l'objectif de cette formation était de permettre à chaque jeune de définir et de valider un projet professionnel en tenant compte du paysage économique local.

La Communauté de Communes du Pays d'Evron a mis à disposition des stagiaires et de leurs formateurs des locaux spacieux, avenue Raoul Vadepiet, ce qui a permis un rapprochement avec Le Cybercentre de la CCPE.

Quelques données essentielles

Durée de l'action : octobre 2003 à mars 2005

- le parcours moyen d'un jeune a été d'environ 6 mois,
- 10 hommes et 28 femmes ont été accueillis. 30 d'entre eux avaient une courte expérience professionnelle, 13 une qualification,
- 16 jeunes ont accédé à des contrats de travail (CDI, CDD, Apprentissage), ou à une formation qualifiante dès la fin de la formation,
- tous les stagiaires bénéficient d'un accompagnement pendant les 3 mois qui suivent leur sortie de l'action, afin de concrétiser les étapes définies pour la validation de leur projet,
- 40 entreprises ont accueillis des jeunes en stage et ont communiqué des conseils précieux,
- des mini chantiers ont été organisés dans la plupart des communes
Exemple très significatif : chantier peinture à ST CHRISTOPHE DU LUAT avec la participation bénévole de Monsieur KURDNOWSKI, adjoint au maire,
- le groupe de jeunes a été sélectionné à l'opération "Olympiades des Reporter" mis en place par le Conseil Régional.

Objectifs

Cette action financée par la Région est désormais terminée sur le Pays d'Evron.

Le Comité de Pilotage suggère que le fonctionnement d'une structure soit pérennisé sur le Pays d'Evron pour suivre les jeunes en situation de difficulté par rapport à l'accès à l'emploi.

Une "cellule de veille" sera mise en place à cet effet avec pour objectif de maintenir à niveau la dynamique créée près des entreprises et des collectivités pour accueillir les jeunes dans cette situation.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces dispositions.

☞ Projet de convention à passer avec l'ANPE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les projets de conventions à passer entre la Communauté de Communes et l'ANPE à savoir :

- Convention de coopération dont les objectifs sont les suivants :

- aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches,
- aider les entreprises dans leurs recrutements en offrant un service de proximité,
 - modalités :
 - affichage des offres d'emplois locales,
 - information sur les services de l'ANPE,
 - organisation d'ateliers par l'ANPE (CV, lettre de motivation, ...).

- Convention de partenariat avec la Cyberbase

Objectif :

- valider les objectifs de la 1^{ère} convention en utilisant avec le matériel de la Cyberbase les nouvelles techniques de l'information et de la communication et INTERNET.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des contenus de ces conventions et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * **APPROUVE les termes des conventions de coopération et de partenariat à passer avec l'ANPE de LAVAL.**
- * **AUTORISE le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer ces conventions.**

FINANCES

☞ Demandes de subventions à formuler

- Demandes de subventions D.D.R. (Dotation de Développement Rural)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que par circulaire en date du 21 mars 2005, les services de la Préfecture de la Mayenne rappelle les conditions d'éligibilité et d'attribution des subventions octroyées au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.).

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces conditions, et à l'unanimité :

- * **CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention au titre de la D.D.R. pour la phase travaux de l'opération de rénovation et d'extension du Jardin Aquatique.**
- * **CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention au titre de la D.D.R. pour les travaux d'extension de la Maison de Pays.**
- * **CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention au titre de la D.D.R. pour l'étude de la voie de contournement d'Evron / Châtres la Forêt.**
- * **CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention au titre de la D.D.R. pour la création de la liaison Evron → Site du Gué de Selle pour piétons, cycles et équestres.**
- * **CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention au titre de la D.D.R. pour l'acquisition de matériel nécessaire à l'exercice de notre compétence "voirie d'intérêt communautaire".**

Rénovation et extension du Jardin Aquatique : sollicitation d'une subvention de la Région au titre du bonus C.T.U. (Contrat Territorial Unique)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Région des Pays de Loire a octroyé au Pays des Coëvrons un bonus C.T.U. (Contrat Territorial Unique) pour mettre en œuvre des actions avant le 30 Septembre 2005 (date d'échéance du C.R.D. actuel).

Au titre de ce bonus C.T.U. et conformément à la proposition émise par les membres du S.V.E.T. (Syndicat à Vocation Economique et Touristique), structure porteuse du Pays des Coëvrons, le montant de l'attribution prévue pour l'opération de rénovation et l'extension du Jardin Aquatique est de 151 869,01 €.

A titre d'information, Monsieur le Président précise que l'opération de restauration de la salle des 4 vents à EVRON bénéficiera d'un montant de 59 03,99 € et le SVET des Coëvrons bénéficiera d'une dotation d'ingénierie de 30 000 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * **SOLLICITE** près de la Région des Pays de Loire l'attribution de cette subvention de 151 869,01 € pour participer au financement de l'opération de rénovation et d'extension du Jardin Aquatique,
 - * **SOLLICITE** l'autorisation de commencement des travaux avant la notification de cette subvention ainsi que la prise en compte des paiements qui seront déjà effectués,
 - * **AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à cette décision,
 - * **CHARGE** Monsieur le Président du SVET des Coëvrons de la transmission de ce dossier au Conseil Régional des Pays de Loire.
- **Présentation du Contrat Territorial Unique (CTU)**

Monsieur le Président profite de la décision nécessaire pour l'obtention du bonus C.T.U. pour présenter le nouveau dispositif mis en place par la Région en matière d'aides pour les Collectivités et rend compte de la réunion qui s'est tenue le 26 Avril au SVET des Coëvrons avec la participation de Mr DELPECH, Vice-Président du Conseil Régional.

Trois objectifs ont conduit les élus régionaux à mettre en place le Contrat Territorial Unique.

- volonté de simplification des rapports entre la Région et les territoires et notamment simplification des procédures
- équité de traitement entre tous les territoires de la Région qui passe par une équité de moyens de financement
- remettre les territoires au cœur de l'aménagement du territoire et laisser ainsi les élus déterminer leurs priorités et leurs actions

Ainsi la Région n'a plus de contrôle a priori sur les projets inscrits ; elle en vérifie seulement le cadre général et non plus l'opportunité.

Quatre thématiques devront tout de même transparaître dans le programme d'actions :

- le développement économique
- l'emploi
- l'environnement et le développement durable
- les solidarités humaines (enfance, personnes âgées ...)

La contractualisation avec la Région s'opérera désormais par le biais des Contrats Territoriaux Uniques (CTU) ouverts aux agglomérations et aux pays principalement.

Le CTU consiste donc à la mise à disposition d'une enveloppe financière sur trois ans et le point de départ du contrat est sa signature. Au-delà d'un premier contrat, il sera possible d'en bénéficier d'un deuxième.

Pour les Coëvrons, l'enveloppe financière est constituée de la manière suivante :

- une dotation de base équivalente à 35 euros par habitant soit 907 585 €
- une dotation complémentaire liée à la fonction de centralité de certaines villes pôles : il se pourrait qu'Evron y figure ce qui doterait le Pays d'une somme complémentaire de

150 000 €. Une étude est en cours pour définir ces villes pôles de la Région.

- une dotation complémentaire liée au déficit démographique de certains territoires : le Pays est concerné. Initialement la dotation s'élevait à 800 000 € mais la Région a décidé de modifier les modalités de calcul. Elle applique désormais la même dotation que la dotation de base, soit pour les Coëvrons : 907 585 €.

Au total l'enveloppe financière octroyée au Pays des Coëvrons dans le cadre du CTU s'élève à 1 816 000 € + 150 000 € potentiels en fonction des résultats de l'étude.

Cette somme globale devra être répartie sur l'ensemble du Pays.

Une plus-value est également apportée au CTU pour les territoires à Taxe Professionnelle Unique.

Concernant la maîtrise d'ouvrage des projets, plusieurs possibilités :

- les communautés de communes
- la structure porteuse du Pays
- les communes si le projet est d'intérêt communautaire
- les associations

Chacun de ces maîtres d'ouvrage devra apporter un autofinancement minimum de 20 %.

Les élus du Pays auront à choisir le taux d'intervention régional sur les projets retenus (de 20 à 80 %) sachant que sur l'ensemble du programme d'action, l'intervention régionale doit être de 35 % en moyenne. Ceci entraîne un programme d'actions de 5 188 571 €.

Si le Pays des Coëvrons souhaite engager un deuxième CTU, l'ensemble des opérations du premier contrat devra être réglé.

Or le fonctionnement des CTU diffère de celui des CRD.

En effet, pour les CRD, les opérations étaient inscrites pour trois ans. Si, à l'issue du contrat, elles n'étaient pas soldées, la Région ne prenait pas en compte les dépenses engagées au-delà de l'échéance du contrat.

Pour les CTU, les projets font l'objet d'une inscription au contrat régional puis chacun d'entre eux doit passer en commission permanente de la Région afin que celui-ci autorise l'engagement du projet. Ceci signifie qu'un projet inscrit pour un engagement en 2007 a trois ans pour être réalisé soit une fin de projet en 2010 ce qui empêche le Pays de réaliser un second contrat avant la fin effective du projet.

Il est donc important que dès ce contrat les gros projets soient inscrits par phase et éventuellement à cheval sur deux CTU pour bien respecter les trois ans de contrat. Ceci est d'autant plus important qu'il n'y a pas d'avenant possible au CTU même si la Région a évoqué un prolongement de contrat possible sur une année.

Il a été souligné également que si un projet inscrit au CTU était déjà engagé mais pas terminé, il pouvait bénéficier d'une prise en compte rétroactive des dépenses.

Concernant les lignes sectorielles incluses au CTU, plusieurs interrogations étaient en suspens :

- le tourisme : il reste une ligne sectorielle du contrat de plan Etat Région jusqu'à fin 2006 (projets de promotion, ingénierie)

Les projets d'investissement à maîtrise d'ouvrage publique peuvent toutefois être intégrés au CTU. Cependant les porteurs de projet privés ne sont pas finançables. En effet, la Région réalise actuellement un schéma régional de développement économique dans lequel elle inclura probablement ce type d'aide aux privés.

- la culture : les manifestations culturelles seront toujours subventionnées sur des lignes sectorielles.
- les équipements sportifs, ludiques et culturels d'intérêt régional demeurent sur des lignes sectorielles également.

Monsieur le Président communique à ce sujet une information très importante concernant le financement du projet de rénovation et d'extension du Jardin Aquatique.

Monsieur DELPECH a confirmé lors de cette réunion du 26 Avril qu'au titre des dossiers de demande de subventions déposés depuis longtemps et jugés très structurants pour le territoire, le projet Jardin Aquatique bénéficiera d'une subvention de 10% de son montant initialement prévu, soit une subvention de 350 000 € (environ 10 dossiers ont été retenus à ce titre sur la Région des Pays de Loire).

Après cette présentation, Monsieur NICOLAS précise qu'il a présenté deux dossiers à la Communauté de Communes pour être intégrés dans le CTU.

Les projets sont portés par la commune mais présente un intérêt communautaire.

Il s'agit de :

- la rénovation du Cinéma d'Evron
- la construction d'un Centre socioculturel

Monsieur le Président rappelle que le SVET est la structure porteuse du Pays d'Evron et qu'à ce titre, c'est le SVET qui contractualise avec la Région dans le Cadre du Contrat Territorial Unique.

Toutefois Monsieur ROCTON suggère que tous les projets, quels que soient leur type de maîtrise d'ouvrage soient présentés au préalable à la Communauté de Communes qui délibérera sur la reconnaissance de l'intérêt communautaire de ces projets.

Le Conseil Communautaire :

- * **PREND ACTE des nouvelles dispositions de la Région en matière d'Aide aux Collectivités et des modalités de fonctionnement du CTU.**
- * **APPROUVE la proposition du Président concernant la reconnaissance de l'intérêt communautaire au préalable par le Conseil Communautaire de tous les projets situés sur le territoire de la CCPE.**

A ce titre, le Conseil Communautaire valide l'intérêt des 2 projets présentés par la ville d'Evron :

- la rénovation du Cinéma
- la construction d'un Centre socioculturel

et leur intégration dans le prochain CTU sous réserve que les travaux puissent être terminés dans la durée de 3 ans de ce CTU.

- Autres demandes de subventions

Panneau d'information sur les qualités paysagères du site du Gué de Selle : demande de subvention CRAPE.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le montant de la prestation de conception, fabrication et mise en place de 2 panneaux sur le site du Gué de Selle s'élève à 1 912 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * **SOLLICITE une subvention de 50 % au titre de la CRAPE (Convention Régionale d'Amélioration des Paysages et de l'Eau) soit 956 €**
- * **AUTORISE le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.**

Acquisition de matériel – broyeur à végétaux : demande de subvention CRD.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le montant de l'acquisition d'un broyeur à végétaux est estimé à 12 000 € HT. Ce matériel sera essentiellement utilisé pour l'entretien des sentiers pédestres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * **SOLLICITE une subvention du CRD (Contrat Régional de Développement) pour un montant de 1 879 € correspondant au reliquat de cette subvention.**
- * **AUTORISE le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.**

☞ Rénovation et extension du Jardin Aquatique

1- signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la liquidation du groupe GAUDRIOT, 2^{ème} contractant du marché ARCOS Architecture et à la cession de ce groupe à SAUNIER et ASSOCIES, Monsieur GAUTIER représentant ARCOS Architecture et mandataire du groupement sollicite le transfert de la part du marché GAUDRIOT à SAUNIER et ASSOCIES selon l'avenant n° 2 à intervenir.

Le marché initial de GAUDRIOT porte sur un montant de 183 980,35 € H.T.

Le montant de l'avenant de transfert du marché GAUDRIOT à SAUNIER et ASSOCIES porte sur un montant de 103 646,60 € H.T., compte tenu des paiements déjà effectués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * **AUTORISE à l'unanimité le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer l'avenant n° 2 à intervenir avec les cabinets ATELIER ARCOS ARCHITECTURE et SAUNIER et ASSOCIES.**

2 - Marchés de travaux des lots déclarés infructueux en commission d'appel d'offres du 21 janvier et 08 février 2005 :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite aux nouvelles consultations engagées pour les lots :

- N° 6 : Cloisonnement
- N° 9 : Carrelage
- N° 11 : Peinture / Faux plafonds
- N° 14 : Couverture bassin

La commission d'appel d'offres propose au Conseil Communautaire les choix suivants :

LOT N°	ENTREPRISE	MONTANT TTC (Estimatif valeur janvier 2005)	OBSERVATIONS
6 – Cloisonnement	RAMELLA P. Ste Gemmes le Robert	70 255,87 (62 192,00)	Marché à passer selon la procédure adaptée.
9 – Carrelage	S.R.S. Blois (41)	190 900,00 (178 565,00)	Marché négocié.
14 – Couverture bassin	SPOT Naveil (41)	37 603,44 (48 700,00)	Marché négocié.

En ce qui concerne le lot 11 – Peinture et Faux plafonds, une seule offre a été remise supérieure de 56% à l'estimatif qui est de 112 925 € T.T.C.

La Commission l'a déclarée infructueuse et décidé de séparer ce lot en 2 : 11a : Peinture et 11 b : Faux plafonds et de procéder à une nouvelle consultation selon la procédure adaptée prévue au code des marchés publics. Les offres sont attendues pour le 20 mai 2005.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * **AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises RAMELLA, S.R.S. et SPOT.**

☞ Location d'un atelier à la Pépinière d'Entreprises

Monsieur le Président communique les informations suivantes :

1/ A compter du 1^{er} mai 2005

Un atelier de 100 m² est loué à l'entreprise de Charpente Couverture VEIDIE Stevens.

2/ Actuellement en réflexion

La société CLEMESY loue un atelier de 200 m² dans lequel 2 bureaux sont aménagés.

La société sollicite l'aménagement d'un 3^{ème} bureau à l'intérieur de cet atelier.

Il leur est proposé de louer les 3 bureaux restant disponibles avec l'atelier de 100 m² qui a une communication directe avec les bureaux.

La société CLEMESY étudie cette proposition.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

☞ Tarification

- **Jardin Aquatique (juillet et août 2005)**

Monsieur J.P. BOURDIN, Vice-Président et responsable de cette Commission rappelle le souhait émis précédemment de mettre en place des cartes d'abonnement pour l'accès au Jardin Aquatique pour les mois de Juillet et Août 2005.

Après avis de la Commission, la proposition est la suivante :

- période concernée : du 1^{er} Juillet au 31 Août 2005
- période de validité : 15 jours à compter de la date de souscription
- tarification :
 - jeunes : 3 à 16 ans et détenteurs d'une carte d'étudiants : 15 € la carte
 - adultes : 20 € la carte

Ces tarifs seront intégrés dans la régie comptable du Jardin Aquatique

- les cartes seront nominatives avec photo de l'abonné

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * DONNE son accord à l'ensemble des modalités proposées pour la mise en place de ces abonnements sur la période du 1er Juillet au 31 Août 2005, étant précisé que les autres tarifications restent en vigueur.**

- **Gué de Selle (Activités multisports à la semaine)**

Monsieur J.P. BOURDIN, responsable de la Commission "Enfance Jeunesse" présente ce dossier.

Stages de Voile

Proposés aux enfants âgés de 9 à 13 ans

A compter du 25 Juillet 2005 (pas de personnel disponible avant cette date)

Du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45

Les enfants s'inscrivent obligatoirement pour 5 demi-journées consécutives (formule stage)

Tarif proposé : 30€ le stage (24€ pour la semaine du 15 août qui compte que 4 demi-journées)

Nombre maximum de participants par stage : 14 enfants

Activités multi-sports

Proposées aux enfants âgés de 9 à 13 ans

Du lundi au vendredi de 14h à 17h à compter du 25 juillet 2005

Les enfants s'inscrivent par demi-journées mais pratiquent obligatoirement les deux activités proposées (une seule le vendredi)

Les activités proposées sont identiques toutes les semaines à savoir :

- Lundi : pétanque et tennis
- Mardi : pêche et swin golf
- Mercredi : badminton et escalade
- Jeudi : Tir à l'arc et canoë
- Vendredi : nature – environnement (constitution d'un aquarium et d'un terrarium)

Tarif proposé : Afin d'être en harmonie avec les modalités de « je bouge sport avec ma ville », il est proposé la gratuité pour ces animations.

Nombre limité de participants : 14 enfants par demi-journée

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

* **DONNE son accord à l'organisation de ces animations,**

* **DEFINIT comme suit les tarifs :**

- stages de voile - du 25 Juillet au 02 Septembre 2005 inclus :
30 € le stage par semaine
24 € le stage pour la semaine du 16 au 19 Août

- activités multi-sport
gratuit pour l'ensemble de ces activités organisées du 25 Juillet au 02 Septembre 2005 inclus

Il est précisé que les charges de transport restent à la charge des parents.

RESSOURCES HUMAINES

☞ Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- * **DECIDE de créer à compter du 01er juin 2005 :**
 - 1 poste d'agent technique à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.
- * **DECIDE de créer à compter du 16 août 2005 :**
 - 1 poste d'agent administratif à temps complet (pérennisation d'un emploi jeune).
- * **DECIDE de créer à compter du 29 août 2005 :**
 - 1 poste d'agent administratif à temps complet.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire :

- * **DECIDE de supprimer à compter du 1er avril 2005 :**
 - 1 poste d'agent d'entretien à temps complet.
- * **DECIDE de supprimer à compter du 1er mai 2005 :**
 - 1 poste d'agent de maîtrise qualifié à temps complet (départ en retraite pour invalidité).
- * **DECIDE de supprimer à compter du 1er juin 2005 :**
 - 1 poste d'agent d'entretien à temps complet.
- * **DECIDE de supprimer à compter du 29 août 2005 :**
 - 1 poste de rédacteur à temps complet (mutation d'un agent).

☞ Renouvellement de la convention de mise à disposition à la mairie d'ASSÉ LE BERENGER

Monsieur ROCTON s'étant retiré, Monsieur NICOLAS, Vice-Président propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 14 septembre 2005 la convention de mise à disposition d'un poste d'Adjoint Administratif de la C.C.P.E. à la commune d'ASSÉ LE BERENGER selon les conditions de la convention actuellement en vigueur, soit :

- 19 heures par semaine,
- remboursement de la commune d'ASSÉ LE BERENGER par trimestre (rémunération brute + charges sociales).

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces éléments et après en avoir délibéré :

- * DONNE son accord à l'unanimité des membres présents pour cette mise à disposition à raison des 19 heures hebdomadaires pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 16 septembre 2005.**
- * AUTORISE le Vice-Président délégué à signer la convention correspondante avec le maire d'ASSÉ LE BERENGER.**

QUESTIONS DIVERSES

☞ Formation des élus

Monsieur le Président rappelle qu'une session de formation à destination des élus est organisée le **samedi 21 mai à 9 heures** sur le thème de l'urbanisme.

Actuellement 16 élus sont inscrits.

Madame Laurence FOMBERTASSE demande également à suivre cette formation.

☞ Plantation de l'arbre de l'Europe

Le lundi 09 mai à 15 heures : Plantation de l'arbre de l'Europe à Espace Coëvrans en partenariat avec la Maison de l'Europe et avec la participation des classes de CM2 de l'Ecole Jean Monnet et de l'Ecole St Joseph.

☞ Spectacle des Nuits de la Mayenne

Monsieur le Président communique l'information suivante :

Date : le 29 juillet 2005

Site : Place de l'Abbatiale à Evron

Spectacle : "Les Vacances de Monsieur PILLON" par la compagnie du Hasard

☞ Châtres la Forêt

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la commune de CHATRES LA FORET est en cours de révision du P.O.S. et de prescription d'un P.L.U.

La C.C.P.E. a demandé à être consultée sur ce projet.

La séance a été levée à 22 H 05.

Le Secrétaire de séance,

C. LANGEVIN

Le Président,

G. ROCTON